CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E46799** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1989

Raison sociale : RANTIERE BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/04/2026

Capital : 112 000

9 RUE DE L'INNOVATION
LES CHATELLIERS CHATEAUMUR
85700 SEVREMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON b378104277

Siret : 378 104 277 00017

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5421501

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3953886104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3953886104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 51 92 22 71 **Fax :**

Portable : 06 74 79 23 56

Responsabilité légale :
AGK (919 703 330) / D.R. PARTICIPATIONS (478 594 534) / RANTIERE DAVID
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://rantierebatiment.fr

E-mail : contact@rantierebatiment.fr

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 694 616 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	26	06/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 18:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.